

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 25 Septembre 2018**

2018-6-100

*Date d'affichage :*

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 22

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-huit, le 25 septembre 2018  
Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**  
légalement convoqué le 19 septembre 2018  
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,  
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la  
Communauté de Communes des Portes de Sologne

**PRESENTS :**

**Ardon** : M. Jean-Paul ROCHE, Mme ElysaBETH CATOIRE

**Jouy-le-Potier** : Gilles BILLIOT, Pascal HERRERO

**La Ferté Saint-Aubin** : Mme Constance de PÉLICHY, M. Christophe BONNET, Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THÉNAULT, Mme Nicole BOILEAU, M. Dominique DESSAGNES, M. Jean-Frédéric OUVRY

**Ligny-le-Ribault** : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER

**Marcilly-en-Villette** : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, M. Bernard GILBERT, Mme Stéphanie CHARRON

**Ménéstreau-en-Villette** : Mme Marie-Annick VATZ, Eric LEMBO,

**Sennely** : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

**POUVOIRS** : Véronique DALLEAU à Stéphane CHOUIN, Bertrand DAUDIN à Marie-Annick VATZ, Stéphanie HARS à Dominique THENAULT, Mme Manuela CHARTIER à Jean-Frédéric OUVRY, Vincent CALVO à Constance de Pélichy.

**Secrétaire de séance** : Mme Constance de PÉLICHY

**Objet** : Zone d'Activités Marcilly-en-Villette – Acquisition d'une parcelle pour régularisation voirie.

Dans la zone d'activité de Marcilly-en-Villette, la division de la parcelle BC13 par son propriétaire en 2 lots principaux (3 parcelles au total), donne l'occasion à la Communauté de Communes de régulariser l'emprise de la voirie au niveau du cadastre. En effet, une partie de la voirie existante est toujours propriété de la SCI ANPA représentée par Monsieur de Feraudy. Il s'agit de la BC39, parcelle issue de la BC13.

Le propriétaire est en accord pour régulariser la situation et céder la parcelle concernée à la Communauté de Communes à l'Euro symbolique.

Signé par : Jean-Paul ROCHE  
Date : 03/10/2018  
Qualité : CC PORTES DE  
SOLOGNE-PDT

Envoyé en préfecture le 04/10/2018

Reçu en préfecture le 04/10/2018

Affiché le



ID : 045-200005932-20180925-2018\_6\_100-DE

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :*

**ACQUIERT** à la SCI ANPA représentée par Monsieur de Feraudy, une parcelle de 18 m<sup>2</sup> cadastrée BC 39 zone de Marcilly en Vilette, commune de Marcilly-en-Vilette à l'Euro symbolique.

**AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'acte à intervenir.

**CONFIE** la rédaction de l'acte à l'étude notariale de la Communauté de Communes, les frais étant supportés par l'acquéreur

Le Président,  
Jean-Paul ROCHE